

L'OMC conclut un accord historique sur les services financiers



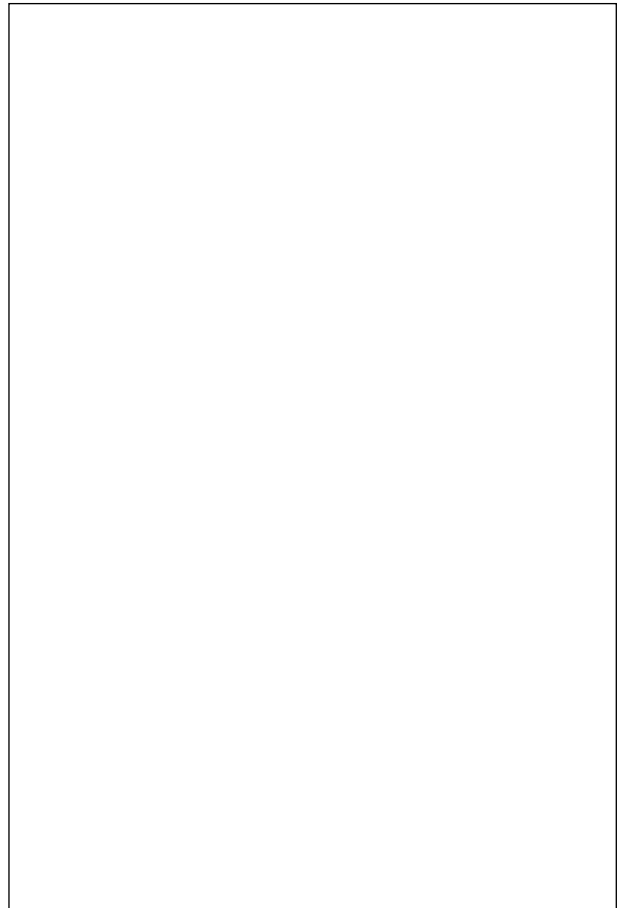
Le Comité du commerce des services financiers de l'OMC applaudit au succès des négociations pour la plus grande joie du Directeur général M. Renato Ruggiero (à droite) et du Président, M. Yoshio Okubo (Japon). (Photos de Tania Tang/OMC)

Une multitude d'offres d'ouverture des marchés – avec la présentation de 34 offres nouvelles ou révisées durant la dernière semaine – est l'heureux aboutissement de huit mois de négociations intensives pour libéraliser le commerce des services financiers qui ont pris fin le 12 décembre lorsque le Comité du commerce des services financiers a adopté 56 offres d'ouverture des marchés émanant de 70 pays (les Communautés européennes comptant pour 15 pays). Au total, 102 Membres de l'OMC ont maintenant souscrit des engagements multilatéraux dans ce secteur.

«Cet accord historique intervient à un moment crucial», a dit le Directeur général de l'OMC M. Renato Ruggiero en félicitant le Comité. «Alors qu'une grande partie du monde doit faire face à des troubles économiques, les négociateurs de tous les Etats Membres de l'OMC ont une fois de plus fait preuve du courage et de l'engagement nécessaires à la poursuite de la politique de libéralisation, qui est le gage de la stabilité, de la croissance et du développement économiques.»

M. Ruggiero a dit que des «nations représentant plus de 95 pour cent du marché des activités bancaires, des assurances, des titres et de l'information financière ont assujéti les services financiers aux règles internationales; c'est grâce aux règles internationales, convenues par tous les Membres de l'OMC, que les entreprises peuvent le mieux acquérir la certitude requise pour planifier leurs activités futures sur le plan international».

«Avec cet accord s'achève une année exceptionnelle pour l'OMC» a souligné le Directeur général. «En 1997, nos Mem-



bres ont conclu un accord mondial historique sur les télécommunications englobant plus de 95 pour cent du marché mondial des télécommunications; ils sont convenus de supprimer les droits de douane sur les produits des technologies de l'information, l'un des secteurs de l'économie mondiale dont la croissance est la plus rapide et ils ont décidé, à l'issue de la Réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés, de s'engager dans une voie qui favorisera dans une large mesure l'intégration des pays les plus pauvres du monde dans le système commercial multilatéral.»

(Suite page 2)

Accord historique

(Suite de la page 1)

Le temps s'arrête

Le succès des négociations n'était pas assuré à minuit – heure limite – le 12 décembre. A ce moment-là, les Etats-Unis ont déclaré qu'il leur fallait plus de temps pour mener à bien les négociations sur les dernières questions en suspens. Le Président, M. Yoshio Okubo (Japon), a alors arrêté le temps.

Le Comité s'est réuni quelques heures plus tard avec le Président qui a présenté les 56 offres et 28 offres révisées, parmi lesquelles celles des Communautés européennes, du Japon et des Etats-Unis.

Les Etats-Unis, qui n'avaient pas participé à l'accord provisoire sur les services financiers de 1995 parce qu'ils estimaient que les offres des autres Membres étaient inadéquates, ont dit que l'ensemble des offres actuelles était «impressionnant et avait une portée véritablement mondiale» puisqu'il représentait à l'échelle mondiale des transactions sur titres de 18 billions de dollars EU, des prêts bancaires internes de 38 billions de dollars et des primes d'assurance de 2,2 billions de dollars. Les Etats-Unis ont ajouté que, pour régler une question demeurée en suspens dans les négociations concernant le désengagement forcé des sociétés étrangères, ils avaient inclus dans leur offre révisée une exemption limitée de l'obligation NPF dans le secteur des assurances.

«C'est un accord d'une portée véritablement globale qui couvre à l'échelle mondiale des transactions sur titres de 18 billions de dollars EU, des prêts bancaires internes de 38 billions de dollars et des primes d'assurance de 2,2 billions de dollars ...»

Le Japon a dit qu'il avait incorporé dans son offre tous les éléments figurant dans ses accords bilatéraux sur la banque et l'assurance actuellement en vigueur avec les Etats-Unis. Il a ajouté que cette offre était ainsi l'une des plus libérales qui aient

REGLEMENT DES DIFFERENDS

Etablissement de quatre groupes spéciaux

Le 18 novembre, l'Organe de règlement des différends

REGLEMENT DES DIFFERENDS

Japon a estimé que le champ d'application de la demande des Etats-Unis était trop large et a fait valoir que, si un groupe spécial était établi, son mandat devait être limité aux produits examinés durant les consultations: pommes, nectarines et cerises.

Les Etats-Unis ont déclaré qu'ils ne pouvaient accepter de limiter le champ d'application de leur demande d'établissement d'un groupe spécial, et ont insisté pour que soit utilisé le mandat type.

L'ORD a établi un groupe spécial pour examiner la plainte des Etats-Unis et a invité les deux parties à engager des consultations sur le mandat de ce groupe spécial afin de parvenir à un accord dans un délai de 20 jours. La CE et la Hongrie ont réservé leurs droits en tant que tierces parties lors de la réunion et le Brésil en a fait de même par la suite.

Taxes sur les boissons alcooliques appliquées par le Chili

Les Communautés européennes ont formulé une deuxième demande d'établissement d'un groupe spécial pour examiner leur plainte contre ce qu'elles estimaient être un traitement fiscal préférentiel en faveur de la boisson chilienne *pisco* et qui constituait une discrimination à l'encontre des boissons alcooliques importées. Elles ont ajouté qu'avant le début de la réunion le Chili leur avait communiqué un projet de loi sur la mesure en question, qui ne leur avait pas paru pleinement satisfaisant lors des consultations engagées antérieurement.

Le Chili a indiqué qu'une loi visant à réformer son régime fiscal pour les boissons alcooliques était publiée le jour même au Journal officiel du Chili et que cette loi n'avait pas été examinée lors des consultations avec les CE. Il a regretté que les CE aient insisté pour qu'un groupe spécial soit établi.

L'ORD a établi un groupe spécial pour examiner la plainte des CE. Le Canada, le Mexique, le Pérou et les Etats-Unis ont réservé leurs droits en tant que tierces parties.

Mesures affectant des produits butyreux prises par la CE

L'ORD a examiné pour la première fois une plainte de la Nouvelle-Zélande selon laquelle la CE avait décidé que le beurre néo-zélandais obtenu par le procédé Ammiré ou le procédé de fabrication du beurre à tartiner n'était pas «obtenu directement à partir de lait ou de crème» et avait donc exclu ce type de beurre du bénéfice du contingent tarifaire de la CE pour la Nouvelle-Zélande établi à l'issue du Cycle d'Uruguay.

La Nouvelle-Zélande estimait que la décision de la CE violait les dispositions du GATT de 1994, et les Accords sur les obstacles techniques au commerce et sur les licences d'importation. Elle a ajouté que les consultations engagées avec la CE n'avaient pas permis de résoudre le problème.

La CE a dit que la question était pour l'essentiel d'ordre technique et que, dans les négociations tarifaires, il arrivait parfois malheureusement que son point de vue sur les produits qui étaient visés diverge de celui de ses partenaires commerciaux. Elle a noté que le différend avait fait l'objet de consultations et a accepté l'établissement d'un groupe spécial.

L'ORD a établi un groupe spécial pour examiner la plainte de la Nouvelle-Zélande. Les Etats-Unis ont réservé leurs droits en tant que tierce partie.

La Corée demande l'établissement de groupes spéciaux concernant deux mesures antidumping des Etats-Unis

La Corée a demandé l'établissement de deux groupes spéciaux pour examiner, respectivement, ses plaintes contre les mesures antidumping prises par les Etats-Unis sur les récepteurs de télévision en couleur et sur les semi-

conducteurs pour mémoires RAM dynamiques (DRAM) d'un mégaoctet ou plus. Les Etats-Unis ayant indiqué qu'ils n'étaient pas en mesure de donner leur assentiment, l'ORD a différé l'examen de ces demandes.

S'agissant des récepteurs de télévision, la Corée a fait valoir que les Etats-Unis avaient maintenu une ordonnance antidumping au cours des 12 dernières années en dépit de l'absence d'exportations de téléviseurs coréens vers les Etats-Unis et de l'absence de dumping. De plus, les Etats-Unis avaient ouvert une enquête anticontournement sur cette ordonnance alors même que l'OMC n'était encore parvenue à aucun accord sur le bien-fondé de la législation anticontournement. La Corée a indiqué que les mesures prises par les Etats-Unis étaient contraires aux dispositions du GATT de 1994 et de l'Accord antidumping.

La Thaïlande a indiqué qu'elle avait participé aux consultations engagées sur ce différend, et a souligné que les Membres ne devaient pas prendre de mesures anticontournement avant l'achèvement des travaux de l'OMC sur cette question. Le Mexique a dit qu'il avait lui aussi pris part aux consultations et qu'il suivrait cette affaire de près.

Sur les DRAM, la Corée s'est élevée contre la décision récemment prise par les Etats-Unis de ne pas abroger son droit antidumping bien qu'il ait été constaté que les marges de dumping étaient nulles ou de minimis et malgré l'assurance donnée par les sociétés coréennes concernées qu'elles n'auraient pas recours au dumping à l'avenir. La Corée a estimé que la décision des Etats-Unis était contraire aux dispositions du GATT de 1994 et de l'Accord antidumping.

Mise en œuvre des recommandations de l'ORD

Le Japon a indiqué, à propos de sa mise en œuvre des recommandations de l'ORD concernant ses taxes sur les boissons alcooliques, qu'il poursuivait ses entretiens avec le Canada et avec les Etats-Unis en vue de parvenir à une solution mutuellement satisfaisante.

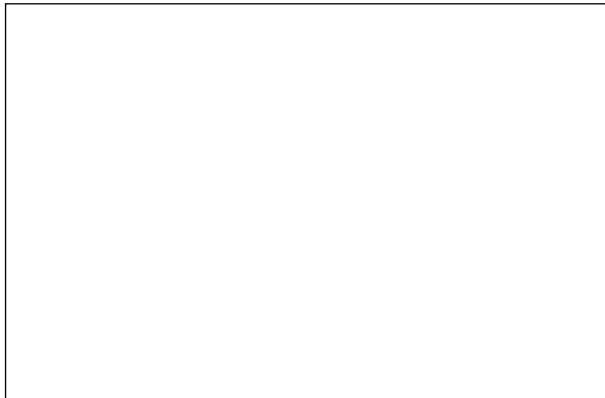
Le Canada a demandé instamment au Japon de mettre en œuvre les recommandations de l'ORD dans le délai de 15 mois fixé par arbitrage.

Les Etats-Unis ont exprimé leur inquiétude du fait que l'actuel programme de mise en œuvre par le Japon ne serait pas terminé avant 2001. Ils ont mis en garde le Japon sur la possibilité d'un recours aux mesures de rétorsion prévues par le Memorandum d'accord sur le règlement des différends au cas où le délai de 15 mois ne serait pas respecté.

Le Japon a indiqué que, selon son interprétation, le délai de 15 mois arriverait à échéance le 1er février 1998, et a exprimé l'espoir qu'une solution pourrait être trouvée au cours des prochaines semaines grâce aux consultations.

«Autres questions»

- Les Communautés européennes ont noté dans les rapports sur leur régime applicable aux bananes adoptés par le Groupe spécial et l'Organe d'appel que les cinq plaignants (Equateur, Etats-Unis, Guatemala, Honduras et Mexique) avaient récemment fait une demande d'arbitrage afin d'établir un délai raisonnable pour la mise en œuvre par la CE des recommandations de l'ORD. Un accord définitif n'avait pas été conclu mais les consultations engagées jusqu'ici avaient fait apparaître que les parties plaignantes ne semblaient pas être opposées au délai de mise en application indiqué par les CE (1er janvier 1999). Les CE ont ajouté qu'elles poursuivraient leurs consultations avec les parties plaignantes concernant la demande d'arbitrage.
- Le Président, M. l'Ambassadeur Wade Armstrong (Nouvelle-Zélande), a invité les délégations à lui communiquer leurs points de vue sur les questions de procédure liées aux préparatifs pour l'examen par l'ORD du Memorandum d'accord sur le règlement des différends l'an prochain.



Les dirigeants de l'APEC à l'issue de leur réunion annuelle le 25 novembre à Vancouver. (Cpl Desrochers/Unité de photographie des Forces canadiennes)

L'APEC réaffirme son soutien à l'OMC

Les dirigeants du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), lors de leur réunion annuelle tenue à Vancouver en novembre, ont réaffirmé «la primauté du système commercial multilatéral ouvert et fondé sur des règles sous l'égide de l'OMC» et leur «volonté que les activités de l'APEC se poursuivent sur la base d'un régionalisme ouvert», a indiqué le Canada au Comité de l'accès aux marchés lors d'une réunion tenue le 2 décembre.

Le Canada a indiqué que les Ministres du commerce de l'APEC étaient convenus de poursuivre un programme permanent de libéralisation volontaire dans 15 secteurs, dont neuf ont été retenus pour une action immédiate, à savoir: biens et services environnementaux, poissons et produits dérivés, produits forestiers, matériel et instruments médicaux, accord de reconnaissance mutuelle pour les télécommunications, secteur énergétique, jouets, pierres précieuses et bijoux, et produits chimiques. Selon le Canada, les membres de l'APEC sont convenus de poursuivre une libéralisation volontaire et rapide dans ces secteurs pour élargir la participation au-delà de la région de l'APEC et, s'il y a lieu, en vue d'une incorporation à l'OMC.

Adoption de nouvelles règles d'origine pour cinq catégories de produits

Le Comité des règles d'origine de l'OMC a décidé, le 21 novembre, que les procédés suivants impliquent une transformation substantielle du produit et confèrent donc l'origine au pays où ils ont lieu:

- transformation du minerai de molybdène en concentré de molybdène (lubrifiant);
- transformation des minerais de métaux en concentrés, y compris par calcination ou grillage;
- production de briquettes, de boulets et de combustibles solides similaires fabriqués à partir de la houille;
- fabrication de coke de brai à partir de brai de houille et d'autres goudrons minéraux; et
- assemblage des articles de maroquinerie à partir de pièces détachées.

Le Comité est également convenu que l'enchaussenage et le picklage des peaux épilées de mouton ou d'agneau n'impliquent pas une transformation substantielle du produit.

Les décisions susmentionnées ont été prises après des négociations bilatérales et plurilatérales approfondies engagées du 13 au 20 novembre, à dit à la réunion la Présidente Mme Lourdes Berrig (Philippines). Les travaux sur d'autres projets de règles, englobant les textiles, les produits de l'horlogerie, le bois et le papier, les produits pharmaceutiques, les produits céramiques et le verre, et les instruments de musique, se poursuivront dans le cadre d'une autre série de négociations qui débiteront le 25 février 1998.

La coopération technique au cœur des activités du Comité du commerce et du développement

Le 17 novembre, le Comité du commerce et du développement a adopté les modalités de mise en œuvre pour la coopération technique de l'OMC et un Manuel de coopération technique et de formation. Il a aussi pris note du plan triennal de coopération technique de l'OMC pour la période 1998-2000.

Le Comité a procédé à un premier échange de vues sur son examen de l'application des dispositions et de la décision de l'OMC en faveur des pays en développement, en particulier des pays Membres les moins avancés. Le Pakistan, appuyé par plusieurs délégations, a proposé que le Comité prenne les dispositions nécessaires pour que cette question fasse l'objet d'un examen approfondi l'an prochain et fasse rapport au Conseil général.

Le Comité a poursuivi son examen de la participation des pays en développement au système commercial multilatéral sur la base d'une note actualisée du Secrétariat (voir page 8).

A la demande de l'Égypte, le Comité est convenu d'examiner la question du commerce électronique à sa prochaine réunion prévue pour le 9 mars 1998. ○

Préparatifs pour l'ATI II

Le 3 décembre, le Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information est convenu d'entamer en février 1998 les négociations sur l'élargissement des produits visés par l'Accord de l'OMC sur les technologies de l'information sur la base des listes de demandes présentées par les participants. L'Australie, le Canada, la CE, les Etats-Unis, Hong Kong Chine, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suisse et le Taipei chinois ont indiqué qu'ils présenteraient leurs listes avant la date limite de la fin de 1997.

Une proposition de la CE visant à ce que le Secrétariat effectue une étude sur les procédures d'essai et d'homologation applicables aux produits des technologies de l'information a été approuvée. ○



Deux ans de travail pour éviter les différends

Le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce de l'OMC vient de terminer son premier examen des lois relatives à la propriété intellectuelle des pays Membres. Cette tâche a demandé près de deux ans de travail et elle a porté sur environ 20 000 pages de lois comple-

INSPECTION AVANT EXPÉDITION

Le groupe de travail adopte des recommandations sur l'inspection avant expédition

Le 1er décembre, le Groupe de travail de l'inspection avant expédition (IAE) a adopté une série de recommandations (voir encadré) visant à améliorer la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur l'inspection avant expédition. Ces recommandations, qui seront transmises au Conseil général de l'OMC, sont le fruit d'un examen de l'Accord qui a duré un an.

Les Membres sont convenus de prolonger la durée du mandat du Groupe de travail d'une année afin de procéder à un échange de vues sur les questions suivantes: code de conduite/de pratique à l'intention des entités d'IAE, modalités types d'inspection, examen sélectif des expéditions, contrôle des entités d'IAE, promotion de la concurrence entre les entités d'IAE, structures d'honoraires des entités d'IAE, et utilité, pour les Membres

utilisateurs, de la constitution de bases de données sur les prix. Ils sont également convenus d'examiner les activités d'assistance technique l'année prochaine.

Trente-quatre Membres de l'OMC ont recours à l'inspection avant expédition. Les six qui ont fait part de leur expérience

Quels ont été l'an passé les exportateurs les plus dynamiques? Les pays en développement

En 1996, les exportations des pays en développement ont continué d'être un facteur particulièrement dynamique du commerce mondial pour la cinquième année d'affilée. Elles ont progressé de 7,5 pour cent l'an dernier alors que les exportations mondiales de marchandises augmentaient de 4 pour cent. Fait plus significatif encore, la part des pays en développement dans les exportations mondiales de produits manufacturés continue d'augmenter: elle a atteint 20 pour cent en 1996, soit plus du double du niveau de 1980.

Telles sont quelques-unes des conclusions d'une étude du Secrétariat présentée durant la réunion du Comité du commerce et du développement le 17 novembre.

La participation croissante des pays en développement au commerce des produits manufacturés -secteur du commerce mondial des marchandises qui a connu la croissance la plus rapide au cours des 20 dernières années - est une «évolution très positive» selon l'étude.

La composition des exportations des pays en développement a ainsi changé considérablement. La part des produits primaires (extraction minière et agriculture) dans le total des exportations a été ramenée de 80 pour cent en 1980 à moins de 40 pour cent aujourd'hui. Par ailleurs, la part des produits manufacturés est passée de 20 pour cent en 1980 à plus de 60 pour cent en 1995/96.

Selon l'étude, la part des pays en développement dans le commerce mondial des produits agricoles a aussi progressé pour atteindre 28 pour cent en 1996. La part des pays en développement dans les exportations mondiales de produits miniers (y compris les combustibles) est restée relativement stable, se situant aux alentours de 50 pour cent.

Evolution régionale

La tendance enregistrée dans les années 80 s'est maintenue, à savoir que les pays en développement d'Asie et la Chine ont enregistré les meilleurs résultats à l'exportation dans les années 90. Leur part dans les exportations mondiales de marchandises a augmenté depuis 1990, passant d'environ 12 pour cent à 16 pour cent et la part de la Chine à elle seule est passée de 2 à 4 pour cent. Toutefois, l'étude souligne que la progression des exportations de marchandises de la région s'est ralentie de façon substantielle l'an passé, en particulier en ce qui concerne le matériel de bureau et les équipements de télécommunication ainsi que les textiles et les vêtements. Les produits manufacturés représentent aujourd'hui plus de 80 pour cent des exportations totales de marchandises de la région. En ce qui concerne les exportations de services commerciaux, la progression des pays en développement d'Asie s'est ralentie de façon substantielle en 1996 bien que leur taux de croissance ait été deux fois supérieur au taux de croissance moyen mondial.

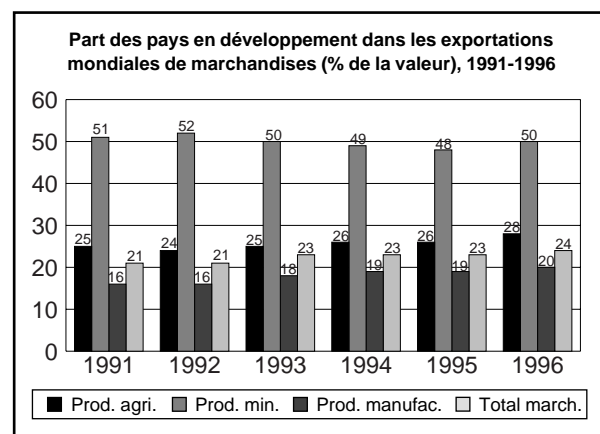
La part de l'Amérique latine dans le commerce mondial a aussi augmenté pour atteindre près de 5 pour cent dans les années 90, ce qui représente un renversement de tendance par rapport à la deuxième moitié des années 80. La région continue d'enregistrer une progression des exportations supérieure à la moyenne mondiale. Selon l'étude, l'année dernière a été marquée par la poursuite de la forte progression des exportations des produits du secteur automobile et des vêtements, l'accroissement du commerce des marchandises entre les pays de la région ainsi qu'avec l'Amérique du Nord et le maintien d'une forte croissance des exportations de services commerciaux.

En revanche, la part de l'Afrique et du Moyen-Orient dans les exportations mondiales a diminué au cours de la dernière décennie. Dans ces deux régions, les exportations portent essentiellement sur des produits miniers, secteur du commerce mondial dont la croissance a été faible.

Malgré tout, selon l'étude, 1995 et 1996 ont été pour l'Afrique des années beaucoup plus fructueuses que cela n'avait été le cas depuis longtemps. La valeur des exportations africaines a aug-



La composition des exportations des pays en développement fait apparaître une diminution des matières premières au profit des produits manufacturés. (Photo OIT)



Commerce mondial et composition par produit des exportations de certaines régions en développement, 1990-1995

| | Exportations mondiales: taux de croissance annuel 1990-1999 | Composition par produit des exportations en 1995 | | | | |
|---|---|--|-------|-----------------|---------|--------------|
| | | Pays en développement d'Asie (à l'exclusion de la Chine) | Chine | Amérique latine | Afrique | Moyen-Orient |
| Produits manufacturés | 7,8 | 80,9 | 83,9 | 49,8 | 27,6 | 22,7 |
| -Matériel de bureau et de télécommunication | 13,1 | 29,0 | 9,8 | 5,6 | | |
| -Vêtements | 7,1 | 7,1 | 16,2 | 3,6 | | |
| -Autres biens de consommation | 6,7 | 9,7 | 20,3 | 4,8 | | |
| Produits agricoles | 5,9 | 10,3 | 10,1 | 26,0 | 19,8 | 4,2 |
| Produits miniers | 2,9 | 7,3 | 5,7 | 23,2 | 44,4 | 72,3 |
| Combustibles | 2,6 | 5,3 | 3,6 | 14,4 | 37,0 | 69,7 |
| n.d.a. | 13,6 | 1,5 | 0,4 | 1,0 | 8,2 | 0,9 |
| Total des marchandises | 7,1 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

menté de 13 pour cent en 1995 et de 11 pour cent en 1996. Même si l'accroissement enregistré l'an passé est dû pour une large part à la hausse des prix mondiaux du pétrole, la croissance de 4 pour cent enregistrée par les pays africains exportateurs de produits pétroliers est égale à la croissance en valeur du commerce mondial et dépasse de beaucoup la croissance annuelle globale des exportations du continent dans les années 90 (2,2 pour cent). ○

On trouvera ci-après des extraits d'une allocution prononcée le 18 novembre par M. Renato Ruggiero, Directeur général de l'OMC, à la Brookings Institution à Washington D.C.:

Permettez-moi de souligner les trois tâches prioritaires qui attendent l'OMC et pour lesquelles il importe que les Etats-Unis jouent un rôle directeur, gage de succès. Il s'agit tout d'abord des négociations actuelles sur les services financiers qui doivent se terminer le 12 décembre - négociations qui ont été clairement l'un des objectifs commerciaux des Etats-Unis depuis le début des années 80. L'objectif est d'obtenir à une réelle amélioration de l'accès aux marchés pour l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie des Etats-Unis et de l'économie mondiale. Nous ne pouvons nous permettre de continuer à douter de l'attachement des grandes puissances au multilatéralisme dans ce secteur fondamental des services. Nous ne pouvons nous permettre de perdre au dernier moment ce que nous avons mis si longtemps à réaliser et à quoi nous avons consacré tant d'énergie.

La seconde priorité consiste à maintenir la force d'impulsion vers une participation universelle au système. Cela implique de mener à bien les 32 négociations sur l'accession actuellement en cours sans transiger sur les règles, les droits et les obligations de base du système. Sur cette liste de négociations figurent certaines des économies en développement les plus dynamiques du monde, en particulier la Chine. Il importe à l'évidence que ces pays réussissent à accéder à l'OMC pour que celle-ci puisse gérer un système commercial de dimension et de portée mondiale. Mais en même temps leur participation à l'OMC fait nécessairement partie des efforts déployés par les Etats-Unis pour que certaines de leurs relations économiques les plus importantes soient ancrées sur un système fondé sur des règles - un système comportant un mécanisme de règlement des différends contraignant doté des moyens nécessaires de mise en application.

En troisième lieu, nous devons nous tourner en pensée vers les prochaines grandes négociations qui se profilent à l'horizon. Outre les négociations déjà prévues dans le nouveau siècle dans les domaines de l'agriculture, des services et des aspects de propriété intellectuelle, des voix se font déjà entendre pour en élargir la portée.

Si le rôle directeur de l'Amérique est plus important que jamais pour l'avenir du système commercial multilatéral, le système multilatéral est aussi plus important que jamais pour l'avenir économique de l'Amérique.

Que penser alors du débat actuel sur les «procédures accélérées»? Je n'ai nullement l'intention d'engager une discussion sur la politique des Etats-Unis. Mais je ferai une observation générale. La mondialisation transforme la vie des populations du

OEPC: Union européenne

Le Marché unique suscite des éloges, des espoirs et des inquiétudes

On trouvera ci-après des extraits des remarques finales formulées par le Président après la conclusion du quatrième examen, par l'Organe d'examen des politiques commerciales, de la politique et des pratiques commerciales de l'Union européenne, qui a eu lieu les 25 et 26 novembre:

Les Membres ont noté avec satisfaction que, dans un nombre croissant de domaines, le marché unique et la libéralisation extérieure s'étaient mutuellement renforcés, entraînant une amélioration de l'accès aux marchés pour les fournisseurs extérieurs et exposant davantage l'économie de l'UE à la concurrence. Par exemple, certains aspects de la participation de l'UE aux récentes négociations multilatérales sur les services étaient dictés par des réformes internes.

Toutefois, les Membres ont noté qu'il restait des obstacles non négligeables au commerce et à la répartition efficace des ressources, obstacles qui pouvaient être préjudiciables aux fournisseurs extérieurs. Ils ont mentionné le niveau élevé de l'aide publique et sa concentration sur un nombre de secteurs relativement faible, ainsi que les limites restreignant l'ouverture des marchés publics. Tout en reconnaissant que les règles de l'OMC servaient de plus en plus de référence lors de l'élaboration des politiques de l'UE, les Membres ont demandé instamment que de nouveaux efforts soient déployés pour faire en sorte que toutes les réglementations de l'UE respectent les principes de transparence et de non-discrimination, et soient dûment notifiées à l'OMC.

En réponse, le représentant de l'Union européenne a souligné que le processus interne d'harmonisation pouvait être assimilé à une libéralisation. Les fournisseurs des pays tiers bénéficiaient pleinement des mesures visant à supprimer les obstacles au commerce intracommunautaire. L'expansion de ce commerce ne s'était pas faite au détriment des pays non membres de l'UE, dont la part dans les importations totales de l'UE restait stable (40 pour cent) et la part dans la demande intérieure de produits manufacturés progressait.

Accords préférentiels

Les Membres ont pris note des propositions concernant la poursuite de l'élargissement de l'UE et de l'expansion de son réseau d'accords préférentiels, régionaux et autres. Ils ont demandé quelles étaient les conséquences de ces arrangements pour le commerce des pays tiers. Certains craignaient un éventuel détournement de trafic et ont mentionné à cet égard les obstacles tarifaires et non tarifaires en vigueur dans des secteurs tels que les textiles, l'agriculture et l'industrie automobile. Des Membres ont souligné que l'intégration régionale devait rester conforme aux règles pertinentes de l'OMC. A ce propos, un présentateur a fait remarquer qu'il fallait faire en sorte que ces règles soient adaptées à la multiplication et à la nouvelle structure des accords préférentiels et régionaux. Les Membres ont pris note de l'appel lancé récemment par les Ministres de l'UE pour que la conformité des accords préférentiels avec l'OMC soit examinée plus soigneusement et que les règles de l'OMC sur les accords commerciaux régionaux soient précisées.

Certains Membres ont indiqué que les négociations en matière de compensation engagées au titre de l'article XXIV:6 avec l'UE à la suite de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède à la Communauté s'étaient terminées de manière satisfaisante, mais d'autres ont dit qu'elles n'avaient tou-


jours pas été achevées et ont souhaité qu'elles le soient rapidement.

Plusieurs participants ont exprimé des préoccupations systémiques concernant certains aspects nouveaux du schéma de préférences de l'UE, et en particulier des critères d'admissibilité subordonnant l'octroi des avantages à la protection de l'environnement ou aux conditions de travail; les liens établis avec la lutte antidrogue ont également suscité des inquiétudes.

Le représentant de l'Union européenne a répondu que les accords préférentiels n'allaient pas à l'encontre de l'objectif de libéralisation multilatérale progressive poursuivi par l'OMC.

troniques grand public. Dans le secteur agricole, des taux de droits très élevés frappaient encore des produits importants tels que les céréales, la viande, les produits laitiers, la volaille, le sucre et le tabac. En outre, la structure tarifaire de l'UE comportait encore une certaine progressivité. Le problème des effets restrictifs de la reclassification tarifaire sur les échanges a également été soulevé. Certains participants ont déploré la grande fréquence des procédures antidumping, la récente concentration des mesures sur les produits textiles et le recours aux dispositions anticcontournement; dans ce secteur, la protection tarifaire élevée et le contingentement, combinés au recours intensif à des mesures antidumping, ajoutaient à l'incertitude concernant l'accès à un marché déjà protégé.

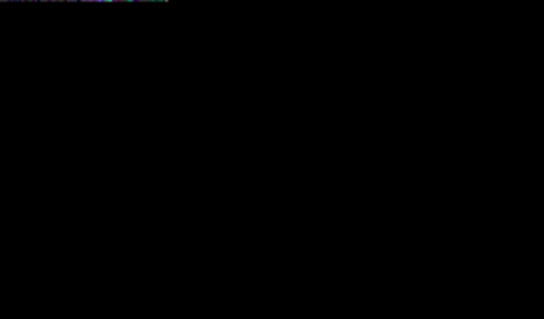
Le représentant de l'Union européenne a donné des précisions sur la nomenclature tarifaire de l'UE, ainsi que sur l'administration tarifaire et douanière et les procédures judiciaires nationales et communautaires y afférentes. Il a également apporté des réponses détaillées aux questions sur les règles et procédures antidumping de l'UE. Selon lui, celles-ci visaient à rétablir un commerce loyal et étaient conformes aux règles de l'OMC; par ailleurs, le nom-



L'OMC a récemment modifié l'aspect et la structure de son site web sur Internet (<http://www.wto.org>) en y ajoutant de nouvelles données et en le rendant plus facile à utiliser. Les utilisateurs peuvent désormais non seulement obtenir des informations générales sur le commerce mais aussi consulter et télécharger des milliers de documents de l'OMC grâce à un nouveau mécanisme.

Ces changements semblent avoir suscité beaucoup d'intérêt. En novembre, quelque 32 234 particuliers ont eu accès au site (plus de 400 000 consultations), ce qui est dix fois plus important que la moyenne mensuelle d'utilisation qui était enregistrée il y a un an. Fait significatif, plus de 16 gigaoctets, soit environ 5 mil-





Trade Topics:

- Goods
- Services
- Intellectual Property
- Environment
- Development
- Regulation
- Policy Reviews
- Dispute Settlement
- Government Procurement
- Research & Analysis

- About the WTO
- Site Map
- Search



- Registration
- Expand

- Resources:
 - Trade & Development db
 - Documents On-line
 - Legal Texts

New Following a recent Commission of the WTO, the Working Group on Trade and Environment is continuing from 23-24 April. For those wishing to take part please apply by [clicking here](#)

New New Software at the WTO - Communication from the

measures affecting cons...

New Download "Trading into the Future" a new electronic guide to the WTO and its agreements.

New Results of the Negotiations on Financial Services - Subsets of Specific Commitments and Lists of Article I Exemptions

New Service standards for open global markets

- Media Newroom
- International Trade
- Technical
- Trade Policy Course
- Links
- Archives
- FAQs
- Members
- No-letter

Last updated
6 April 1995